



Avis public d'entrée en vigueur

Règlement numéro 2002-35-33.18
modifiant le règlement de zonage numéro
2002-35 afin de permettre l'extraction de
pierre, gravier et sable dans la zone A-17

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 14 août 2018, la Municipalité de Compton a adopté le règlement n° 2002-35-33.18. Ledit règlement est intitulé : «*Règlement numéro 2002-35-33.18 modifiant le règlement de zonage no 2002-35 afin de permettre l'extraction de pierre, gravier et sable dans la zone A-17*»;

Ce règlement avait fait préalablement l'objet d'une assemblée publique de consultation le 3 juillet 2018. Il vise à modifier le règlement de zonage afin de permettre l'extraction de pierre, gravier et sable dans la zone A-17;

Ce règlement a été approuvé par le conseil de la Municipalité régionale de comté le 20 août 2018 et un certificat de conformité a été émis à cette date. Le règlement no 2002-35-33.18 est entré en vigueur le 20 août 2018;

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la municipalité au bureau situé au 3 chemin Hatley, à Compton.

DONNÉ À COMPTON, CE 26 SEPTEMBRE 2018

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier
Directeur général